

Sélestat, le 9 décembre 2011

Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°2 du 8 décembre 2011
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil d'Administration s'est réuni le **jeudi 8 décembre 2011** à 16h30 sous la Présidence de Monsieur STEIB, Proviseur.

Muriel Skotarczak assure le secrétariat de séance.

Membres Présents (22 membres)

Equipe de Direction

- M. Christophe **STEIB**, Président
- M. Guy **CHENAL**, Proviseur-adjoint (retard annoncé)
- Mme Chantal **ZIMMERMANN**, Gestionnaire
- Mme Mireille **BUCHER**, Conseillère Principale d'Education
- Mme Sylvie **NARVOR**, Chef de travaux

Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education

- M. Karl **WIETRICH**
- M. Jean-Marc **FUCHS**
- Mme Fatma **TAKALINE**
- M. Raphaël **GANTER**
- Mme Sylvie **KALK** (supplée M.-C. Elsaesser)
- Mme Yolande **ARMBRUSTER** (supplée C. Comau)
- M. Stéphane **POUPEAU** (supplée L. Fritz)

Représentants des collectivités locales

- M. Gérard **SCHENCK**, Conseiller municipal de Sélestat
- M. Jean-Claude **DONIUS**, Conseiller municipal de Sélestat

Représentants des Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service, Sociaux et de Santé,

- M. François **HUMMEL**
- Mme Muriel **SKOTARCZAK**
- Mme Claire **HAEGELI** (supplée G. Vahié)

Représentantes des Parents d'Elèves

- Mme Véronique **BARTHELMEBS**
- Mme Valérie **EGELE**

Représentants des Elèves

- Mlle Mariam **LY**
- M. Adrien **NAHED**
- Mlle Angélique **SURANYI**
- Mlle Myriam **WIMMER**

Invité :

- M. Yves **STOCKER**, Directeur-adjoint du CFA

Membres Excusés

- M. Antoine **HERTH**, Vice-président Région Alsace
- M. Laurent **FRITZ**, enseignant
- Mme Marie-Charlotte **ELSAESSER**, enseignante
- Mme Céline **COMAU**, enseignante

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du l'ordre du jour
2. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 08.11.2011
3. Conseil pédagogique
4. Bilan moral et financier de la MDLA
5. Voyages 2012
6. Service de restauration
7. Tarifs d'hébergement et règlement
8. Tarifs des objets confectionnés
9. Contrats et conventions LPE et CFA
10. Points financiers et matériels
11. Budget 2012 (LPE et CFA)
12. Divers

Le président ouvre la séance à 16h45. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration siège valablement.

1. Adoption du l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote :

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 08.11.2011

Le procès-verbal est soumis au vote :

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3. Conseil pédagogique

La composition du conseil pédagogique est soumise au vote :

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La composition du conseil pédagogique est adoptée à l'unanimité

4. Bilan moral et financier de la MDLA

Mme Bucher explique que l'année scolaire 2010-2011 a été particulièrement importante pour la vie associative dans l'établissement. Jusqu'au 23 mai 2011, deux associations coexistaient : le FSE du lycée et du CFA et la MDL réservée aux lycéens. Les assemblées générales extraordinaires du 23 mai 2011 ont voté la dissolution du FSE et la fusion-absorption de l'association par la MDL qui a été transformée en MDLA « maison des lycéens et des apprentis ».

Les lycéens et les apprentis peuvent désormais se rassembler au sein d'une même et unique association et construire ensemble une vie scolaire qui réponde aux attentes de tous.

L'association a connu une activité soutenue en 2010-2011 grâce au fonctionnement hebdomadaire de 9 clubs qui ont regroupé une soixantaine de lycéens. La MDLA a également géré la vente quotidienne de petits pains, organisé une collecte de bouchons en plastique et reconduit la fête de fin d'année. D'autres actions ponctuelles ont été menées : organisation d'un goûter lors des portes ouvertes pour l'ensemble des lycéens et des apprentis, mise en place d'une exposition des clubs pour la rencontre parents-professeurs, fin

septembre, rédaction et diffusion d'un questionnaire à l'ensemble de la communauté scolaire pour faire connaître l'association et inciter les jeunes à s'y investir.

Lors de la dissolution du FSE, les 2 comptes bancaires de l'association ont été bloqués.

Fin septembre 2011, le compte bancaire FSE du CFA a été transformé en MDLA du CFA. Entre l'assemblée générale du 23/05/11 et le 31/10/11, il n'y a eu aucun mouvement sur ce compte et il n'est, par conséquent, pas pris en compte dans la présentation du rapport financier de la MDLA.

Le compte FSE du lycée sera transféré prochainement sur le compte MDLA du lycée et n'apparaît, de ce fait, pas encore dans la comptabilité de l'exercice écoulé.

Au 01/09/10, la MDLA disposait d'un solde bancaire de 8 181.25 €.

Du 01/09/10 au 31/10/11, l'état des finances affiche des dépenses pour un montant de 12 445.08 € et des recettes pour un montant de 23 758.58 €. Cet état présente un solde créditeur de 11 313.50 €.

Au 31/10/11, la MDLA dispose d'un solde bancaire de 19 494.75 €.

Le rapport financier de la MDLA a été approuvé par l'assemblée générale du 18/11/11.

10. Points financiers et matériels

Décision Budgétaire Modificative n°2011/10 pour information

Mme Zimmermann présente la décision budgétaire modificative concernant le LPE :

régularisations de :

subventions Région (équipement professionnel des élèves, animation vie lycéenne),

subvention pour la MGI.

Décision Budgétaire Modificative n°2011/11 pour approbation

Mme Zimmermann présente cette décision modificative avec l'évolution de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique concernant:

une subvention complémentaire Région de 5 280,47€ au titre de la redevance des ordures ménagères (subvention ventilée au service général et à la restauration).

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La Décision Budgétaire Modificative n°11 du LPE et l'état prévisionnel de la commande publique du LPE-CFA sont approuvés à l'unanimité.

Stages à l'étranger - Remboursement des frais

Le Chef d'établissement est autorisé à payer des dépenses afférentes aux stages en entreprises :

* En pays germanophones, dans la limite des fonds alloués par la MAERI : 275€ pour 2 semaines et 76€ par semaine supplémentaire.

* En pays non germanophones dans la limite des fonds alloués par la DAREIC et la Région Alsace sur justificatif comptable pour les dépenses de transport, d'hébergement et de repas pris dans l'entreprise d'accueil ou sur le lieu d'hébergement ou par défaut sur certificat d'un particulier avec accord préalable du Proviseur pour les frais d'hébergement (dans la limite de 38,11€ pour une nuitée avec repas).

Les frais de repas non pris dans l'entreprise d'accueil ou sur le lieu d'hébergement (dates de stage plus 2 jours pour délai de déplacement si besoin) sont remboursés 7€ par jour sur demande écrite de la famille. Pour les élèves demi-pensionnaires et internes, aucune remise d'ordre ne sera appliquée.

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les modalités de remboursement des frais de stage à l'étranger sont adoptées à l'unanimité

8. Tarifs des objets confectionnés

Mme Narvor, Chef de travaux, présente les tarifs des objets confectionnés du restaurant pédagogique, de la brasserie et du linge.

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les tarifs des objets confectionnés sont adoptés à l'unanimité.

6. et 7. Service de restauration année 2012: tarifs d'hébergement et règlement

Mme Zimmermann explique que les tarifs de restauration relèvent de la compétence des collectivités territoriales. Elle présente les tarifs de restauration pour l'année civile 2012 et le règlement (répartition des trimestres de la demi-pension, remises d'ordre et conditions de remboursement des soldes des cartes de restauration).

Les tarifs de demi-pension pour les élèves :

- forfait 5 jours s'élève à 515,52€ (2,88€ x 179 jours de fonctionnement)

- forfait 4 jours s'élève à 475,70€ (3,35€ x 142 jours de fonctionnement)

Les tarifs de repas apprentis évoluent de 4,10€ à 4,15€. Ceux des agents et surveillants évoluent de 2,42€ à 2,48€ (tarif donné par la Région). Ceux des enseignants et catégorie A évoluent de 4,60€ à 4,70€.

Mme Zimmermann présente les nouvelles directives de la Région concernant la baisse des charges des établissements télérestaurés (Participation Régionale au Personnel d'Internat et reversement au service général). Ce nouveau dispositif permet d'abonder suffisamment les charges communes de la restauration.

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les tarifs d'hébergement et le règlement de la restauration pour l'année civile 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Tarif de prestations accessoires

Le Conseil d'Administration approuve le principe de refacturer :

- toute perte ou dégradation de livres ou divers matériels au tarif de remplacement établi par devis d'entreprise.
- tout manuel scolaire (élèves de 3MP) ou livre non rendu ou rendu détérioré au tarif :
 - du neuf pour les livres achetés en début d'année scolaire ;
 - de 5,00 € pour les livres de plus d'une année scolaire.
- le 2^{ème} exemplaire du carnet de correspondance au tarif de 3,00 € en cas de perte ou détérioration (le premier est fourni par l'établissement).
- la photocopie au tarif de 0,15 € (autres que les photocopies réalisées dans le cadre des enseignements dispensés au LPE-CFA).

Voix délibératives : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Les tarifs des prestations accessoires sont adoptés à l'unanimité.

Mme Zimmermann et M. Hummel présentent respectivement pour le lycée et le CFA les contrats et conventions du lycée pour 2012 pour approbation.

La liste des contrats et conventions LPE et CFA est soumise au vote :

Voix délibératives : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

La liste des contrats et conventions pour le CFA et le LPE est adoptée à l'unanimité

5. Voyages 2012

Mme Zimmermann présente 2 budgets de voyages :

- Voyage à Barcelone du 17 au 22 mars 2012 - classe concernée : 1COM1

En raison de l'importance financière de ce voyage, un Marché à Procédure Adapté a été publié sur le site de l'AJI. Le prestataire retenu, ANTONI, répondait à tous les critères.

Coût total du voyage : 10 100€ pour 31 élèves et 4 accompagnateurs.

Ce voyage bénéficie d'une partie de la subvention régionale d'Animation Vie Lycéenne (620€), de recettes de la mini-entreprise (2 723,98€) et de la participation des familles s'élevant à 105€.

- Voyage à Paris 1^{ère} quinzaine de septembre 2012 - classe concernée : TSEC

Coût total du voyage : 5 000€ pour 23 élèves et 3 accompagnateurs.

Ce voyage bénéficie d'une partie de la subvention régionale d'Animation Vie Lycéenne (460€), de la participation des familles s'élevant à 85€.

Pour chacun de ces voyages, la participation financière des accompagnateurs est prise sur la subvention régionale de fonctionnement de 2012.

Les représentants des élèves quittent le Conseil à 17h30.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les voyages scolaires et les budgets prévisionnels sont adoptés à l'unanimité.

M. Poupeau quitte le Conseil à 17h45.

11. Budget 2012 (LPE et CFA)

LPE :

Mme Zimmermann, présente la préparation du budget 2012 selon les points suivants :

- La subvention régionale,

- La notification de la subvention de fonctionnement pour 2012 s'élève à 108 835€. Elle est calculée sur l'effectif élèves de la rentrée précédente et sur 70% de la part enseignement. La Région fera une régularisation de cette dotation courant 2012 en fonction du nombre d'élèves effectivement accueillis à la rentrée 2011/2012.

La Gestionnaire estime la subvention à 117 804€ (calculée sur l'effectif de 457 élèves en septembre 2011 avec la part enseignement à 100%).

Le budget 2012 est calculé sur cette base de 117 804€.

- La restauration

Les recettes concernent les produits scolaires des élèves et des apprentis et les hébergements des commensaux. La fréquentation de la restauration est en baisse.

Mme Zimmermann présente les recettes et les dépenses chapitre par chapitre. Le budget doit retracer l'ensemble des opérations prévisionnelles.

1^{ère} section : Service Général :

En dépenses, le chapitre A1 Enseignement Général est de 28 917€. Il inclut les dépenses d'utilisation des installations sportives.

La viabilisation (gaz de chauffage, électricité, eau) s'élève à 72 697,37€.

Les dépenses d'entretien des locaux comprenant les contrats d'entretien et de vérifications obligatoires sont de 35 441,47€.

Les charges générales sont de 61 806€. Elles incluent les dépenses de reprographie, de téléphone et affranchissement.

Le chapitre Aide comprend 120 000€ de bourses.

Services spéciaux :

Les dépenses de l'Enseignement Technique s'élèvent à 17 100€ dont 2 000€ financés par la Taxe d'Apprentissage.

Les dépenses de stages en entreprises sont ouvertes pour 7 000€.

Mme Zimmermann rappelle la baisse de la subvention Etat Crédits Pédagogiques et souligne l'insuffisance de ces crédits ouverts.

2^{ème} section : Investissement :

Un investissement de 1 000€ est prévu sur la taxe d'apprentissage.

CFA :

M. Hummel présente le budget du Centre de Formation d'apprentis calculé sur la base de 463 apprentis :

- Les recettes chapitre par chapitre

Le montant des recettes pour 2012 s'élève à 1 589 356,00 €.

- Chapitre 70 : 38 500,00 €

La somme budgétisée représente la contribution des communes et groupements de communes accueillants des apprentis secteur public 30 000,00 €, et un reversement pour les contrats de professionnalisation par le GRETA de Colmar 8 500,00 €.

- Chapitre 741 : 21 500,00 €

Dans ce chapitre on retrouve les subventions allouées par l'Etat, à savoir : Formateur Relais, Contrat d'Initiatives et de Progrès.

- Chapitre 744 : 918 510,10 €

Ce montant représente la subvention régionale, à savoir :

- participation au fonctionnement : 843 549,10 €

- frais de transport : 48 000,00 €

- subvention pour la liaison CFA/Entreprise : 23 961,00 €

- fonds social apprentis : 3 000,00 €

- Chapitre 748 : 610 845,90 €

Cette somme représente :- la taxe d'apprentissage : 379 013,09 €

(42% du budget théorique) que le CFA devrait encaisser pour équilibrer le budget.

- le fonds de péréquation régionale : 231 832,81 €

- Les dépenses chapitre par chapitre

Le montant des dépenses s'élève à 1 589 356,00 €.

- Chapitre 60 : 77 230,00 €

Ce chapitre concerne tous les achats en petits matériels, entretien, fournitures administratives, matériels d'enseignement et toutes autres fournitures.

- Chapitre 61 : 20 150,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses liées aux locations, entretiens et réparations, primes d'assurance et la documentation.

- Chapitre 62 : 13 100,00 €

Les dépenses budgétisées dans ce chapitre sont les publications, transports, voyages et déplacement du personnel, les réceptions, ainsi que les affranchissements.

- Chapitre 63 : 9 967,00 €

Ce montant représente la taxe sur salaire et la Solidarité.

- Chapitre 64 : 1 330 685,00 €

Cette somme représente les traitements versés aux personnels non enseignants, enseignants, indemnités ainsi que toutes les cotisations par le CFA.

- Chapitre 65 : 138 294,00 €

Ce chapitre comporte les redevances brevets licences, les droits de reprographie, la contribution du groupement de service, les reversements pour l'utilisation des locaux : lycée Schwilgué, lycée Couffignal, frais de transports, ainsi que le reversement au LPE Sélestat.

Procédure d'achat public

Mme Zimmermann présente l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique du lycée et du CFA au titre de l'année 2012 et l'extrait de délibération.

Une mise en concurrence est effectuée systématiquement pour tout achat: demande de 3 devis, recherche sur catalogue, internet. La gestionnaire rappelle que le seuil pour une publicité et une mise en concurrence formalisées obligatoires est de 4 000€HT.

Voix délibératives : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Chef d'établissement est autorisé à utiliser le solde de subvention Région de 341,34€ au chapitre N3 Voyages du LPE.

Le budget 2012 du LPE-CFA, l'état prévisionnel de la commande publique et l'extrait de délibération déterminant les modalités de publicité et de procédure pour les marchés inférieurs aux seuils définis par le code sont adoptés à l'unanimité.

12. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur lève la séance à 18h10.

Sélestat, le 9 décembre 2011

La secrétaire de séance,

Le Président du Conseil d'Administration,

Muriel Skotarczak

Christophe Steib